

Assez de démagogie gauchisante, la nationalité française doit être respectée

Le discours prononcé vendredi 30 juillet à Grenoble par Nicolas Sarkozy alimente cette période estivale en manque d'actualité. Combien de journalistes, combien de commentateurs auront pris la peine d'écouter l'intégralité du discours ? A les entendre, bien peu.

Ils se seront contentés de commenter au mieux une dépêche de l'AFP dont les journalistes dans ce domaine doivent tous être au NPA et n'ont jamais appris ce qu'était l'objectivité. Pour les autres, gageons qu'un article du Monde et des commentaires à la radio ou à la télévision leur suffira pour toute information. On ne s'étonnera pas que la Ligue des droits de l'Homme en tête – même Tubiana est convoqué, lui qui n'a jamais en bouche que le « classe laborieuse classe dangereuse »- nous fassent à nouveau le coup de Vichy ? Depuis le temps que même le PS ressasse cela, on se demande qui peut encore les croire. L'Humanité et le Parti communiste – enfin ce qu'il en reste – se découvrent un attachement à la République.

On passera sur Villepin, Dupont-Aignan et Bayrou qui, pour se démarquer de Sarkozy, enfourchent les déclarations assassines mais sans jamais aucune proposition.

Quand on prend le temps d'écouter le Président, son discours est ferme mais il prend bien soin ni de stigmatiser ni de généraliser, bien au contraire. Maintenant comme le fait Cyrano, on peut être dubitatif sur les paroles et attendre de voir les actes. Personnellement je préfère cette posture que la critique systématique.

Mais je voudrais parler plus particulièrement de la nationalité. De la même manière que personne n'écoute le discours, beaucoup de commentateurs n'ont qu'une idée vague du droit de la nationalité, c'est pourquoi sans entrer dans le

détail, il paraît nécessaire de rappeler quelques éléments. Au début des années 90, à la suite de la commission présidée par Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat, la possibilité pour les jeunes étrangers nés et résidant en France de devenir Français a été soumise à une simple manifestation de volonté dans laquelle les jeunes devaient très simplement remplir un formulaire exprimant qu'ils souhaitaient devenir Français. Tollé ! Drame ! La bienpensance aux abois ! Cette réforme résultait des auditions faites au cours desquelles des jeunes et en particulier les Algériens disaient ne pas vouloir être Français malgré eux. Dont acte. En 1998, Elisabeth Guigou, ministre de la Justice a non seulement supprimé cette disposition mais a permis que cette déclaration puisse être faite dès 13 ans à l'initiative des parents, dès 16 ans ou automatiquement à 18 ans. Il ne fallait pas traumatiser ces jeunes. Résultat : tous les enseignants sérieux le disent : dans leur classe, tous les jeunes Français d'origine étrangère se déclarent tout sauf Français.